



Ville de Maiche

DEMANDE D'AUTORISATION DE POSE TEMPORAIRE DE PANONCEAUX EN AGGLOMERATION

Association ou Etablissement :

Représenté (e) par :

Domicilié à :

Manifestation :

Date : Lieu :

Période de publicité souhaitée :

Description de la publicité :

.....

A le

Signature

A réserver au minimum 3 semaines mois avant la manifestation (soit 15 jours avant le 1^{er} jour d'affichage)

Autorisation délivrée :

Associations de Maiche dont la manifestation se déroule à Maiche et à l'extérieur

Associations extérieures ayant une manifestation à Maiche

AUTORISATION DE POSE DE PANONCEAUX EN AGGLOMERATION

Accordée à :

Représentant :

Dont le siège est situé :

Pour la période du au

Dès cette date, les panneaux seront installés par

AUTORISE aux cinq entrées de Ville et uniquement

Interdits : - sur les panneaux de signalisation

- tout adhésif

La dépose se fera dès le lendemain de la manifestation, à défaut les services techniques effectueront celle-ci moyennant facturation par la Ville.

A Maiche, le

Le Maire,

Régis LIGIER